



OSISKO ANNONCE UNE TRANSACTION DE REDEVANCES AVEC HOT CHILI SUR LE PROJET DE CUIVRE-OR COSTA FUEGO AU CHILI

Montréal, 28 juin 2023 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu un accord contraignant en vue d'acquérir une redevance de 1 % en rendement net de fonderie (« **NSR** ») sur le cuivre et une redevance de 3,0 % NSR sur l'or (les « **redevances** ») auprès de Hot Chili Limited (« **Hot Chili** »), couvrant le projet de cuivre-or Costa Fuego de Hot Chili (« **Costa Fuego** » ou le « **projet** ») situé au Chili, pour une contrepartie totale en espèces de 15,0 millions de dollars US.

Sandeep Singh, président et chef de la direction d'Osisko, a commenté : « Costa Fuego a le potentiel d'être une mine de cuivre à longue durée de vie et à faibles coûts au Chili, avec d'importants crédits de sous-produits, située à faible altitude et à proximité d'infrastructures clés. Nous sommes impressionnés par ce que l'équipe de Hot Chili a été en mesure d'accomplir jusqu'à présent, en particulier du côté de l'exploration et de l'obtention des permis, et nous attendons avec impatience les prochaines étapes du développement de Costa Fuego. »

FAITS SAILLANTS DE COSTA FUEGO

- L'un des plus importants projets de cuivre non exploités au monde, qui n'est actuellement pas contrôlé par une grande société minière;
- Une mise à jour de l'estimation des ressources minérales globales (« **ERM** ») de mars 2022 et conforme au Règlement NI 43-101, comprenant les portions à ciel ouvert et souterraines des gisements de Cortadera et Productora, contient des ressources minérales indiquées de 725 millions de tonnes (« **Mt** ») à 0,47 % d'équivalent cuivre (« **Éq.Cu** »), incluant 0,38 % de cuivre (« **Cu** »), 0,11 g/t d'or (« **Au** »), 0,45 g/t d'argent et 93 ppm de molybdène;
- L'ERM comprend également des ressources présumées de 202 Mt à 0,30 % de cuivre et 0,06 g/t d'or;
- L'évaluation économique préliminaire (« **ÉÉP** ») de Hot Chili datée du 28 juin 2023 prévoit une durée de vie de la mine de 16 ans avec un taux de production annuel moyen de 95 kt Cu et 49 koz Au au cours des 14 premières années;
- L'EEP prévoit l'un des projets de développement de cuivre ayant la plus faible intensité en capital au monde;
- Costa Fuego est situé à basse altitude et se trouve à proximité de toutes les infrastructures essentielles;
- Le projet a obtenu un permis d'utilisation de l'eau et un raccordement au réseau électrique, et la phase d'évaluation de l'impact sur l'environnement est très avancée; et
- Une mise à jour de l'ERM pour le projet est prévue pour la fin 2023 et servira de base à l'étude de préféabilité (« **ÉPF** »), dont l'achèvement est prévu pour 2024.

AUTRES CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA TRANSACTION

- Osisko a accordé à Hot Chili une option de rachat d'une partie de la redevance, qui ne peut être exercée qu'en cas de changement de contrôle et jusqu'au quatrième anniversaire de la clôture de la transaction. L'option de rachat peut réduire les redevances sur le cuivre et l'or de 0,5 %

respectivement (résultant en une redevance de 0,5 % Cu et une redevance de 2,5 % Au), en échange d'un paiement d'un montant égal à 130 %, 140 %, ou 150 % du prix initial payé par Osisko si elle est exercée avant le 2^e, 3^e ou 4^e anniversaire de la clôture de la transaction;

- Hot Chili a accordé à Osisko un droit de première offre sur toutes les opportunités futures de redevances et de flux de métaux, ainsi que certains autres droits sur les financements de redevances proposés à l'avenir; et
- Osisko se verra accorder les redevances sur la propriété effective des biens par Hot Chili (voir ci-dessous). Si la participation de Hot Chili dans la propriété augmente, la redevance s'appliquera au niveau de participation augmenté.

LE PROJET COSTA FUEGO

Le projet Costa Fuego contient trois gisements détenant actuellement des ressources minérales (Productora, Cortadera et San Antonio) et est situé dans la région d'Atacama au Chili, dans la ceinture côtière de basse altitude (~800 m d'altitude). Le projet est entouré d'infrastructures existantes, le centre du projet à Productora étant situé à 15 minutes de route de la ville de Vallenar sur l'autoroute panaméricaine. Costa Fuego exploitera les droits de surface existants (déjà garantis) pour les installations centrales de traitement proposées à Productora. En outre, le projet profitera de l'accès à l'infrastructure existante sous la forme de servitudes déjà obtenues pour les lignes électriques et les pipelines d'eau de mer. Il convient de noter qu'une concession maritime a été récemment accordée à Hot Chili pour le projet, concernant l'accès aux terres côtières ainsi que le droit d'extraire de l'eau de mer à des fins de traitement, les essais métallurgiques ayant indiqué qu'aucune désalinisation ne serait nécessaire. Une installation portuaire clé et une sous-station électrique sont situées respectivement à 55 km et 20 km, Hot Chili ayant déjà obtenu une connexion électrique au réseau électrique national. Un aéroport est situé à environ 14 km de Productora. Enfin, il convient de noter que Glencore a conclu une entente d'écoulement sur 60 % de la production de la mine au cours des huit premières années.

Une ÉPF pour Costa Fuego est prévue pour 2024 après l'achèvement d'une campagne de forage de 30 000 mètres qui devrait commencer en 2023. À l'heure actuelle, 82 % de l'ensemble des ressources minérales de Costa Fuego sont classées comme ressources indiquées, ce qui constitue une base déjà solide pour Hot Chili dans le cadre de la préparation de l'ÉPF.

Productora est détenue en coentreprise, actuellement à 80% par Hot Chili, et Cortadera est détenue à 100 % par Hot Chili. Hot Chili a signé un accord d'option avec une partie privée pour acquérir une participation de 90 % dans le projet cuivre-or San Antonio sur une période de quatre ans.

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux détenant un portefeuille axé sur les Amériques de plus de 180 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % sur les revenus nets de fonderie sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec
Redevances Aurifères Osisko Ltée :**

Grant Moenting
Vice-président, marchés des capitaux
Tél : (514) 940-0670 #116
Courriel : gmoenting@osiskogr.com

Heather Taylor
Vice-présidente, développement durable et communications
Tél : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs », au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l' « information prospective » au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, aux événements futurs, que le développement du projet se poursuivra selon l'échéancier prévu, y compris la livraison en temps opportun d'une EPF, que l'actif s'avérera être une mine de cuivre à longue durée de vie et à faibles coûts, que les ressources minérales se convertiront éventuellement en réserves minérales, que les estimations de production prévues seront atteintes, que les conditions seront réunies pour permettre à Hot Chili d'exercer son option de rachat et son option à l'égard de la propriété San Antonio, que des occasions se présenteront pour permettre à Osisko d'exercer son droit de première offre ainsi que certains autres droits de financement de redevances, les estimations de production des actifs d'Osisko (incluant l'augmentation de la production), les développements opportuns des propriétés minières sur lesquelles Osisko détient des redevances, des flux de métaux, des ententes d'écoulement et des investissements, les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les revenus futurs estimés, les coûts de production, la valeur comptable des actifs, la capacité de continuer à verser des dividendes, les besoins en capitaux additionnels, les perspectives et opportunités d'affaires, la demande future et la fluctuation des prix des matières premières (incluant les perspectives sur l'or, l'argent, les diamants, les autres matières premières), les devises, les marchés et la conjoncture générale du marché. De plus, les énoncés et estimations (incluant les données des tableaux) liés aux réserves et ressources minérales, et aux onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs car ils impliquent l'évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les onces d'équivalent d'or seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter; (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés à l'éclosion de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, et l'impact potentiel de ces éclosions sur les affaires, les activités et la situation financière d'Osisko, (f) que les conditions seront réunies pour permettre à Osisko d'exercer son droit de première offre ainsi que certains autres droits de financement des redevances; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) l'intégration des actifs acquis ou (c) la détermination du statut PFIC d'Osisko. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, incluant notamment, sans s'y limiter : que Hot Chili maintiendra son échéancier de développement d'une manière cohérente avec les pratiques antérieures qu'elle a réussi à mettre en œuvre; l'exactitude des déclarations publiques et des informations communiquées par Hot Chili; l'absence de développement défavorable en ce qui concerne le projet; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société relativement à la détermination de son statut PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui a trait aux propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou un autre droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

*Pour de plus amples renseignements sur les risques, les incertitudes et les hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov, qui fournit également d'autres hypothèses générales en rapport avec ces énoncés. Osisko met en garde que la liste de risques et d'incertitudes qui précède n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres personnes devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Osisko croit que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais aucune assurance ne peut être donnée que ces attentes se révéleront exactes puisque les résultats réels et les événements prospectifs pourraient différer de façon importante de ceux anticipés dans les énoncés prospectifs, et les énoncés prospectifs inclus dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et ne devraient pas être indûment invoqués. **Dans ce communiqué de presse, Osisko se fie à l'information divulguée publiquement par Hot Chili concernant son projet et son développement et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité à l'égard de cette divulgation publique par une tierce partie.** Ces énoncés ne sont valables qu'en date du présent communiqué de presse. Osisko ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi applicable l'exige.*